



OBJECTIFS

- Connaître les points essentiels de la loi
- Repérer et utiliser les dispositions et outils prévus par la loi
- Connaître et respecter les droits de la personne âgée en institution
- Participer à la création, à la mise en place et au suivi de projets de vies personnalisés



PROGRAMME

La loi 2002-2

- Les textes
- Le but
- Qui cela concerne t-il ?

Les différentes dispositions prévues par la loi pour la personne âgée en institution

- Le livret d'accueil
- Le dossier de soins
- La charte des droits des usagers
- La charte de la personne âgée

La personne âgée en institution

- Ses droits
- Sa situation
- Son état de santé

Le projet de vie personnalisé

- Définition et objectifs
- Domaines concernés : financier, santé, activités, etc.
- La création d'un projet à court, moyen ou long terme
- Les participants
- Le choix des référents
- Les outils du projet
- La personne âgée et son projet de vie
- La place de la famille
- Les procédures de mise en place
- Le suivi du projet

Etude de cas

- Simulation de création et de mise en place d'un projet de vie, en s'appuyant sur l'expérience professionnelle des participants